



## **DOSSIER DE PRESSE**

**Signature du Contrat de relance pour la transition  
écologique (CRTE) de la Communauté d'Agglomération du  
Niortais (CAN)**

**Jeudi 7 octobre 2021**

## Les CRTE, un dispositif contractuel proposé par l'État aux collectivités communales et intercommunales pour couvrir l'ensemble du territoire

**Emmanuel AUBRY, Préfet des Deux-Sèvres et Jérôme BALOGE, Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), signent ce jeudi 7 octobre 2021, le contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) de la CAN.**

Ce cadre inédit illustre la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales afin de fédérer les démarches d'aménagement du territoire dans les Deux-Sèvres.

Il soulève deux enjeux majeurs: d'une part, apporter une réponse à la crise sanitaire nécessitant la relance de notre économie sur tout le territoire, d'autre part, assurer un cadre de vie durable pour les générations futures, en plaçant la transition écologique au cœur des préoccupations.

Les CRTE ont pour objectif de traiter des enjeux de territoire dans une approche transversale notamment dans les domaines du développement durable, de l'éducation, du développement économique, de l'emploi, du sport, de la santé, de la culture, de la revitalisation urbaine, de l'agriculture ou encore de l'aménagement numérique.

Dans un souci de simplification et de mise en cohérence de l'action publique sur un même territoire, les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes. Ce nouveau cadre de travail facilitera l'accès aux aides de toutes natures, avec un accent particulier les deux premières années sur celles du plan de relance.

C'est la première fois qu'un dispositif contractuel proposé par l'État aux collectivités communales et intercommunales couvre l'ensemble du territoire.

**Dans notre département, ce sont 6 CRTE qui sont ainsi définis.**

### **Le CRTE poursuit un double objectif :**

- **Il prend en compte les spécificités du territoire**, au niveau de son bassin de vie ; il constitue un projet de territoire stratégique global défini par les acteurs locaux ;
- **Il consacre une nouvelle relation de travail** entre l'État et les collectivités, avec des réunions régulières autour de la mise en œuvre de ce projet de territoire, pas seulement sur les deux années de la relance (2021 et 2022) mais sur les 6 années du mandat municipal et intercommunal.

### **Une démarche partenariale et évolutive**

Si la transition écologique est un axe transversal, **les CRTE ont aussi vocation à aborder tous les thèmes qui intéressent à la fois l'État et les collectivités** en abordant le large périmètre des politiques publiques : développement durable, éducation, économie, agriculture, santé, culture.

L'État entend y regrouper ses démarches d'aménagement et donner plus de lisibilité à ses interventions en les mettant au service des priorités stratégiques de chaque territoire.

Les CRTE ont vocation à associer tous les acteurs qui participent à la réalisation du projet de territoire.

L'État contribue à cette mise en œuvre par un accompagnement en ingénierie et un soutien financier : le CRTE mobilisera, sur la période 2020-2026, les crédits d'investissement de l'État au premier rang desquels la DETR, la DSIL et le FNADT.

### **Le CRTE de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)**

Niort Agglo regroupe 40 communes pour une population de 121 220 habitants soit plus de 30 % de la population départementale.

Niort Agglo a construit la stratégie de développement de son territoire à partir d'un diagnostic qui référence ses atouts et ses opportunités. La transition énergétique et les valeurs du développement durable guide ses choix et son plan d'actions.

Niort Agglo se fixe 2 objectifs prioritaires :

- renforcer son attractivité résidentielle et faire de Niort Agglo « un territoire d'installation durable »

en créant un cadre de vie de qualité, en maintenant un niveau d'accessibilité au foncier, en développant une offre culturelle sportive et de loisirs diversifiée, en favorisant une vie sociale riche, en proposant une offre de mobilité variée et en accentuant la transition énergétique et écologique.

- développer son attractivité économique autour d'« un essor raisonné ».

en confortant la filière industrielle grâce au label Territoire d'industrie, en développant la filière numérique à travers son éco-système Niort Tech, en favorisant l'innovation sociale autour des mutuelles d'assurance et de l'ESS, en développant l'enseignement supérieur en lien avec les besoins des entreprises locales.

Ces 2 objectifs sont déclinés en 3 priorités d'investissement contenues dans le projet de territoire de Niort Agglo :

- Conforter un territoire d'équilibre et de cohésion entre les 40 communes
  - Développer les mobilités innovantes
- Développer et valoriser l'enseignement et la recherche en confortant la transformation numérique du territoire.

Le plan d'actions 2021 s'articule autour de 10 projets sous maîtrise d'ouvrage de Niort Agglo et de 5 projets communaux.

**8 d'entre eux, représentant 19 421 178 € HT d'investissements, ont fait l'objet d'une demande d'aides auprès de l'État.**

**Ils sont soutenus à hauteur de 4 688 925 € (soit 24 % du montant des opérations), selon la répartition suivante) : 67,32% DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), 19,38 % AAP Fonds Mobilités actives, 13,30% FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire).**

- Niort Tech II : montant de l'opération : 4 000 000 €  
participation du FNADT à hauteur de 5,63 % et de la DSIL à hauteur de 10%
- Pôle Gare Niort Atlantique : montant de l'opération : 11 650 000 €  
participation de la DSIL à hauteur de 23 %
- Liaison cyclable Magné-Niort-Bessines : montant de l'opération : 2 208 650 €  
participation de l'AAP Fonds Mobilités actives à hauteur de 40 %
- Le déploiement d'abris-vélos : montant de l'opération : 168 824 €  
participation du FNADT à hauteur de 30 %
- L'aménagement du rez-de-chaussée du CNAM : montant de l'opération : 387 200 €  
participation du FNADT à hauteur de 40 %
- la création d'une Maison du Beurre : montant de l'opération : 584 885 €  
participation du FNADT à hauteur de 30 %
- Tech III (demande auprès de l'État en 2022)
- la création d'un dépôt bus, station et bus au bio GNV, (demande auprès de l'Etat fin 2021)
- Renouvellement de réseaux à Magné : montant de l'opération: 202 716 €  
participation DSIL exceptionnelle 22 %



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**niort agglo**  
Agglomération du Niortais

- Renouvellement PR Plénisseau et aménagements réseaux à Vouillé : montant de l'opération 218 903 €, participation DSIL exceptionnelle 38 %.

4 projets sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel du Marais Poitevin.

- Le pôle agroalimentaire Laiterie de Coulon
- Le développement du tourisme fluvestre
- Les grands travaux de renouvellement de la trame arborée
- La valorisation des milieux naturels du Marais poitevin.

**Niort Agglo a sollicité les 40 communes pour répertorier les projets communaux jusqu'en 2026.**

203 projets ont été recensés. Pour une meilleure lisibilité et une meilleure intégration dans les objectifs nationaux et locaux, Niort Agglo les a répertoriés selon 4 grandes thématiques :

- La transition énergétique et écologique
  - La cohésion sociale et territoriale
  - Les infrastructures et la mobilité
- L'enseignement supérieur et la transformation numérique.

Au titre de France Relance, 5 projets communaux sont également soutenus dans le cadre du plan d'actions, pour un montant total d'investissement de plus de 2,4 millions d'euros HT, le soutien de l'Etat (815 200 €) représente 32 % du montant total des investissements.

( DSIL thermique, DSIL exceptionnelle, FNADT)

- Rénovation du clocher et de la flèche église Notre-Dame à Niort: montant des travaux 1 080 320 € DSIL exceptionnelle 350 000 €, 32 %

- Aménagement de l'arthothèque Villa Pérochon : montant des travaux 500 000 €, FNADT 250 000 €, 50 %

- Remplacement de chaudière à l'école de Beauvoir sur Niort : montant des travaux, 48 202 €, 15 200 € DSIL thermique, 31%

- Rénovation thermique de l'école et de la maison des associations à Frontenay Rohan Rohan : coût des travaux, 697 700 €, DSIL thermique, 150 000 €, soit 21,5 %

- Rénovation thermique de l'école de Saint Symphorien : montant des travaux 104 884 € DSIL thermique, 50 000 €, soit 47,6 %

Le contrat de relance et de transition écologique de Niort Agglo s'inscrit résolument dans une dynamique d'investissements au service d'un équilibre durable du territoire.